



Distr.  
LIMITEE  
A/C.1/PV.913  
27 novembre 1957  
FRANCAIS

Douzième session

PREMIERE COMMISSION

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE DE LA NEUF CENT TREIZIEME SEANCE

tenue au Siège, à New-York,  
le mercredi 27 novembre 1957, à 15 heures.

Président :

M. ABDOH

(Iran)

Question algérienne [point 59 de l'ordre du jour]

Discussion générale

Discours de :

M. Pineau (France)

Note : Le compte rendu analytique, qui est le compte rendu officiel de cette séance, sera publié en texte miméographié sous la cote A/C.1/SR.913. Les délégations pourront y apporter des corrections. Il en sera tenu compte dans la rédaction définitive, qui paraîtra en volume imprimé.

## POINT 59 DE L'ORDRE DU JOUR

## QUESTION ALGERIENNE (A/3617 et Add.1)

M. PINEAU (France) : Au mois de février dernier, lorsque le problème algérien fut évoqué devant la Commission politique, un homme, membre de la délégation française, était à mes côtés. Cet homme, un Français musulman d'Algérie, ne laisse plus à cette place que son souvenir. Il a été la victime d'un assassinat prémédité. Je tiens à rendre hommage à son civisme et au courage avec lequel, bravant les menaces de mort dont il était l'objet, il avait choisi de risquer sa vie pour la cause qu'il estimait juste.

Si j'évoque aujourd'hui la mémoire d'Ali Chekkal, ce n'est pas, vous vous en doutez bien, dans le dessein d'exploiter, si peu que ce soit, cette mémoire dans le débat qui va s'ouvrir, mais pour une raison plus haute, qui intéresse l'ensemble des nations ici représentées.

Ali Chekkal a été tué, de l'aveu même de son assassin et de ceux qui ont inspiré le meurtre, parce qu'il était venu à l'Assemblée des Nations Unies, parce que, dans les couloirs de cette maison, il avait exprimé son attachement à la France.

Je vous le demande, Messieurs : Pouvez-vous admettre, quelle que soit votre opinion sur le fond d'un problème, que l'un d'entre nous, n'importe lequel, soit assassiné demain en sanction de l'attitude qu'il aura prise librement devant notre Organisation ?

Une seule réponse positive prouverait de la part de celui qui oserait l'émettre, son refus d'adhérer à ce qui constitue l'esprit même de la Charte des Nations Unies, donc son indignité à siéger parmi nous.

Je n'ai pas le droit de douter un instant de l'unanimité de vos sentiments. La France ne saurait tolérer que l'on puisse répondre à l'expression d'une opinion par l'assassinat. Pour sa part, elle n'a jamais tenu, elle ne tiendra jamais rigueur à qui que ce soit d'avoir usé du droit le plus sacré de chaque homme, celui d'exprimer librement sa pensée.

Monsieur le Président, il y a à peine neuf mois, notre Assemblée générale a procédé à un examen approfondi et parfois passionné de la question algérienne. Un certain nombre de délégations ont cru bon de rouvrir le dossier et de reprocher à la France de ne pas s'être conformée au vœu exprimé par la résolution

M. Pineau (France)

adoptée le 15 février dernier (1012 (XI)), d'une "solution pacifique, démocratique et juste" du problème algérien.

Nous ne refuserons pas plus cette discussion que la précédente, bien qu'elle ne nous paraisse ni utile ni opportune. En dépit des progrès importants, voire décisifs, réalisés durant cette brève période, il faudrait être en effet naïf ou de mauvaise foi pour croire à la possibilité de résoudre en un court délai un problème aussi délicat que le problème algérien.

J'exposerai tout d'abord la position de la France sur la compétence des Nations Unies.

Pas plus à cette session qu'à la dernière, mon pays n'a fait obstacle à l'inscription de la question algérienne à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Cela ne signifie point que sa position ait changé et qu'il accepte aujourd'hui plus qu'hier l'intervention de l'Organisation des Nations Unies dans une affaire qui relève exclusivement de sa souveraineté nationale. La délégation française maintient le point de vue qu'elle a toujours défendu quant à l'incompétence de l'Assemblée pour régler le problème algérien. Elle se propose seulement, dans ce débat, de faire connaître à l'opinion internationale la vérité sur la situation en Algérie, de souligner les efforts que nous poursuivons en vue du dénouement pacifique d'un drame qui a déjà fait couler trop de sang et de larmes, de réfuter les calomnies dont la France est l'objet, enfin de faire entendre, à son tour, certains griefs.

Les raisons qui justifient la position française en ce qui concerne la question de la compétence sont sans doute présentes à l'esprit de la plupart des membres de cette Commission. Un des articles fondamentaux de la Charte érige en principe la non-intervention de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines qui relèvent essentiellement de la souveraineté nationale des Etats. Il s'applique, sans contestation possible au cas qui nous occupe. La France est en effet présente en Algérie depuis 1830. C'est en 1848, avec l'adoption de la Constitution de la deuxième République, que l'Algérie a été intégrée dans le territoire national, c'est-à-dire bien avant le rattachement de provinces aussi authentiquement françaises que la Savoie et Nice, bien avant aussi que beaucoup d'autres Etats représentés ici aient assimilé la plupart des territoires relevant aujourd'hui de leur légitime souveraineté. Ce sont là des faits d'histoire et de droit dont jamais personne n'avait songé à contester la réalité.

M. Pineau (France)

Comme tous les autres Membres de notre Organisation, la France est entrée aux Nations Unies avec les frontières qui lui étaient traditionnellement reconnues; l'Algérie s'y trouvait incluse et par là soustraite aux interventions que vise le paragraphe 7 de l'Article 2 de la Charte.

Certains regrettent peut-être qu'il en soit ainsi et de n'avoir point fait plus tôt les réserves qui sont aujourd'hui les leurs. Cela ne donne pas pour autant à notre Assemblée le pouvoir d'outrepasser ses droits en supprimant une obligation à laquelle vous avez tous souscrit et sans laquelle n'existerait plus de vie internationale possible.

Je rappelle, d'autre part, que 1.200.000 personnes d'origine européenne sont fixées en Algérie depuis plusieurs générations, représentant un huitième de la population locale. A l'inverse, près de 300.000 Français-Musulmans d'Algérie vivent et travaillent en France. Ils y jouissent des mêmes droits que les autres citoyens, sans distinction d'origine ou de religion. Rien ne s'oppose à ce qu'un Algérien musulman - l'expérience en fait foi - accède aux plus hauts postes de la République.

Quelles que soient leur nature et leur complexité, les problèmes qui se posent en Algérie se situent sans équivoque dans le cadre de la souveraineté française. Nul n'a jamais trouvé dans la Charte des dispositions permettant de motiver ou de justifier une intervention de l'Assemblée générale.

Au demeurant, - le fait a été longuement démontré au cours de la dernière session - il ne s'agit pas en Algérie d'un soulèvement national, dirigé contre une oppression étrangère, mais d'une entreprise politique montée par une minorité rompue aux méthodes bien connues du terrorisme et de la subversion. Elle eût échoué depuis longtemps sans les appuis que lui fournissent certains pays, en armes, en argent, en directives et même en bases d'opérations. S'il était vrai que la question algérienne comportât un aspect international, ce serait bien là le seul. Les termes de la Charte justifieraient alors, non point une mise en accusation de la France, mais un recours de celle-ci contre ceux qui attentent à sa sécurité et à sa souveraineté.

J'en arrive aux propositions françaises pour un cessez-le-feu.

Avant d'aborder l'exposé de l'état actuel de la question algérienne, il me faut faire justice d'un reproche trop souvent adressé à la France. Se faisant,

M. Pineau (France)

de bonne ou de mauvaise foi, l'écho de la propagande rebelle, certains s'étonnent de ce que mon pays n'ait pas encore entrepris de négocier avec ceux qui luttent contre lui et n'ait pas ainsi tenu compte des termes de la résolution du 15 février dernier.

Or, c'est précisément du côté français que sont venues les seules offres de négociations formulées sans conditions préalables inacceptables; elles ont toujours été repoussées.

Dès le 9 mars 1956, M. Guy Mollet, alors président du Conseil, lançait aux rebelles un appel public pour un cessez-le-feu permettant de procéder à des élections libres et loyales suivies de pourparlers pour la formation d'une Algérie nouvelle.

Cette offre a été depuis répétée, précisée, notamment le 9 janvier dernier. Elle vient d'être renouvelée solennellement par le Président du nouveau Gouvernement français dans sa déclaration d'investiture. La France reste prête à négocier un cessez-le-feu avec ceux qui ont pris les armes contre elle. Les pourparlers ne seraient subordonnés, de notre part, à aucune condition préalable d'ordre politique, mais comporteraient toutes les garanties légitimes de sécurité que l'on peut exiger en pareil cas. Ils auraient pour objet le retour au calme et à la sécurité, sans lesquels aucune consultation populaire sincère n'est possible.

Le second volet de ce triptyque est constitué par des élections au collège unique, permettant aux populations d'Algérie de choisir à leur gré les hommes auxquels elles confieront le soin de reprendre le dialogue. Le Gouvernement français considérera comme représentants légitimes de ces populations ceux qui auront été désignés par la volonté populaire, exprimée hors de toute contrainte. A ses yeux, les bulletins de vote constituent les seules lettres de créance valables.

La terreur ne confère pas des titres authentiques à la représentativité. Aucun mouvement cherchant à s'imposer uniquement par elle ne peut espérer d'être reconnu comme seul interlocuteur valable dans un pays où, comme je le démontrerai tout à l'heure, il n'est soutenu que par une fraction de la population, active sans doute mais minoritaire.

M. Pineau (France)

Le Gouvernement français entend que la sincérité de la consultation populaire ne puisse être mise en doute par personne. Il prendra lui-même, comme il l'a déjà promis, l'initiative d'inviter les gouvernements de pays habitués aux règles de la démocratie à envoyer sur les lieux autant d'observateurs qu'il sera nécessaire.

La troisième étape s'ouvrira dès que, la volonté populaire s'étant exprimée, les assemblées algériennes seront en place. Des discussions auront lieu pour fixer les institutions définitives de l'Algérie, celles-ci devant tenir un juste compte des intérêts parfois divergents des communautés et permettre l'épanouissement des droits et libertés de chaque individu.

La méthode que je viens de rappeler a été exposée devant la Commission politique, au cours de la dernière session; elle avait alors paru logique à tous ceux qui souhaitent vraiment que nous aboutissions à un règlement.

C'est d'ailleurs à l'unanimité que l'Assemblée a exprimé, le 15 février dernier, l'espoir que le problème algérien trouve une solution pacifique, démocratique et juste. Ce n'est pas tout à fait par hasard que ces termes coïncident avec les trois volets de notre triptyque : "cessez-le-feu", élections, négociations.

La France est bien décidée à poursuivre cette politique, dont la loi-cadre, actuellement en discussion devant le Parlement français, constitue l'un des instruments. Cette loi, dont j'analyserai ultérieurement le contenu, a pour objet de rapprocher le moment où les populations de l'Algérie pourront exprimer leur volonté en toute liberté et sans crainte de représailles.

Pour quelles raisons les propositions françaises pour un "cessez-le-feu" n'ont-elles pas eu de suite? C'est parce que ceux qui dirigent la rébellion leur ont opposé des conditions préalables inadmissibles.

Dans son désir de mettre fin le plus rapidement possible à toute effusion de sang, le Gouvernement français est allé l'an dernier, cette année encore, jusqu'à entrer officieusement en rapport avec certains de nos adversaires.

Le 24 juillet dernier, interrogé à l'issue du déjeuner de la presse anglo-américaine, M. Bourges Maunoury déclarait sans ambiguïté : "Par toutes sortes de personnalités, des contacts sont pris en permanence avec les rebelles, et ils continueront".

Au sujet de tels contacts, j'avais présenté, lors de la session précédente, un bref historique destiné à remettre au point certaines versions romancées. Je puis aujourd'hui affirmer qu'aucune évolution notable ne s'est produite parmi les dirigeants de la rébellion. Les expériences récentes, comme les plus anciennes, ont démontré que ceux-ci se refusaient à toute négociation sur le

M. Pineau (France)

"cessez-le-feu" avant que la totalité de leurs exigences eussent été acceptées par la France : "Indépendance préalable", telle est la fin de non recevoir à laquelle se heurte notre bonne volonté.

Chacun peut trouver confirmation de ce que j'avance dans des documents et des déclarations publics. Voici quelques exemples: le 10 juillet 1957, un représentant du FLN affirmait à New-York : "notre position n'a pas varié et ne variera pas. Nous n'engagerons pas de négociations avec la France tant qu'elle n'aura pas reconnu l'indépendance de l'Algérie".

Le 22 juillet, dans une lettre à M. Hammarskjöld, dont toutes les délégations ici présentes ont eu connaissance, le même porte-parole écrivait que le FLN posait pour condition à l'ouverture de négociations "l'annonce par le Gouvernement français d'une politique officielle reconnaissant l'indépendance de l'Algérie". Il devait déclarer le même jour à la presse que cette reconnaissance fournirait seulement le point de départ de négociations fructueuses pour un "cessez-le-feu". Il ajoutait : "Nous n'entrevoions actuellement aucune perspective de négociations ni même de contacts franco-algériens".

Tout récemment enfin, le 30 octobre, un communiqué du comité directeur du FLN publié à Tunis, réaffirmait solennellement "qu'il ne saurait y avoir de négociations sans la reconnaissance préalable de l'indépendance algérienne".

Il est difficile de refermer avec plus de brutalité une porte que nous avons toujours voulu laisser entr'ouverte.

Lorsque les émissaires envoyés par le FLN dans les divers pays Membres des Nations Unies déclarent, à l'usage de la presse locale, que c'est la France qui se refuse à négocier, ils omettent simplement de rappeler que leur attitude constitue le véritable obstacle à la négociation.

Il faut bien poser le problème tel qu'il doit l'être.

Peut-on imaginer que la condition de l'ouverture d'une négociation, quelle qu'elle soit, puisse être subordonnée à l'acceptation par l'une des parties de la totalité des prétentions affirmées par l'autre?

Que la France reconnaisse demain l'indépendance de l'Algérie, sans même savoir si telle est la volonté réelle de l'ensemble des populations intéressées, et il n'y a plus de négociation à proprement parler, sinon sur des modalités d'application relativement secondaires.

M. Pineau (France)

Ainsi, le fait d'opposer à notre offre de "cessez-le-feu", assorti de toutes les garanties légitimes, un préalable politique inacceptable constitue de la part des rebelles un refus dont la France ne saurait être tenue pour responsable.

La position du Gouvernement français se résume en deux phrases :

1. La représentativité résulte d'élections libres et non du terrorisme;
2. Les préalables politiques constamment opposés à l'ouverture de négociations ont pour effet de rendre celles-ci sans objet.

C'est là une des raisons fondamentales pour lesquelles nous n'estimons pas pouvoir donner suite aux offres de bons offices qui viennent d'être faites par deux chefs d'Etat amis, S.M. le Roi du Maroc et le Président de la République tunisienne. Le communiqué conjoint, publié à Rabat le 21 novembre, désigne en effet pour unique interlocuteur le FLN.

Celui-ci, pas plus qu'aucun autre parti ou organisation, ne peut prétendre au titre de représentant exclusif des populations algériennes. Seules des élections libres, en dehors de toute contrainte, peuvent, je le répète, désigner des interlocuteurs indiscutables.

Si le communiqué ne pose plus la condition préalable de l'indépendance, il la remplace par celle d'une reconnaissance de la souveraineté de l'Algérie, terme moins précis peut-être, mais d'une portée juridique absolument identique.

D'autre part, nous ne voyons guère la possibilité de mêler de façon utile à des conversations pour le règlement du problème algérien deux gouvernements dont la liberté d'attitude à l'égard du FLN est, ainsi que nous le verrons tout à l'heure, plus que discutable. La médiation a toujours supposé la neutralité du médiateur. Enfin, nous ne voulons pas prendre le risque de compromettre, peut-être définitivement, les chances d'une communauté franco-nord africaine dont nous souhaitons, nous aussi, la formation, lorsque le moment en sera venu.

D'ailleurs, aux propositions de Rabat le FLN a répondu en affirmant de nouveau son intransigeance. Le communiqué qu'il a lui-même publié, le 23 novembre, reprend toutes ses thèses antérieures sans le moindre progrès. On y lit notamment la phrase suivante : "Des négociations officielles loyalement ouvertes sur la base de l'indépendance mettront fin à l'effusion de sang et aux ravages d'une guerre colonialiste".

J'en viens maintenant aux divergences dans la rebellion.

M. Pineau (France)

Les dirigeants du FLN affirment volontiers que la France perd son temps à réclamer des élections libres avant d'entreprendre la discussion sur les institutions futures de l'Algérie.

Ils prétendent en effet être les représentants authentiques des populations intéressées, pour l'unique raison qu'ils tuent plus que les autres, ce que personne ne conteste. Pour s'assurer le monopole de la représentativité, ils ont mis en oeuvre un programme de destruction des partis voisins, inspiré par la plus pure tradition totalitaire.

M. Pineau (France)

J'ai fait, au mois de février dernier, justice des prétentions du F.L.N. Les événements qui se sont produits depuis neuf mois justifient-ils une appréciation nouvelle ? C'est la question à laquelle je voudrais maintenant répondre.

Il me suffit pour cela d'analyser les agissements des rebelles tels que tout le monde peut les connaître.

En dehors de l'Algérie, il existe des groupes, des comités qui, se désignant eux-mêmes comme les seuls porte-parole valables de la rébellion revendiquent des responsabilités militaires et diplomatiques. Il est malaisé d'apprécier l'étendue de leur autorité, mais il est facile de constater que la concorde ne règne pas entre eux et qu'ils s'accusent réciproquement des pires trahisons.

En Algérie même, la situation est encore plus confuse. Les forces de pacification ne trouvent devant elles rien qui ressemble à une armée unifiée mais, au contraire, des bandes indépendantes aux effectifs variables, manifestant parfois entre elles une hostilité ouverte. Un reportage paru en juin dernier dans le journal autrichien "Die Presse" résume la situation en ces termes :

" Dans les montagnes de l'Aurès et dans les villes de la côte, les terroristes suivent leur propre loi et non pas, en général, les instructions qui leur viennent de Tunis, surtout si elles leur déplaisent. Dans les montagnes, les partisans mènent une vie aventureuse, pleine de variété, qu'ils ne changeraient pas volontiers contre l'existence besogneuse qui est normalement celle du paysan arabe ou du prolétaire sous-employé. L'Emigration aurait à peu près certainement traité avec Guy Mollet, mais elle manque d'unité et surtout elle n'est pas sûre de son autorité sur les "activistes". Elle ne se fait d'ailleurs guère d'illusions sur sa propre influence".

Actuellement, le calme est revenu dans la plus grande partie de l'Algérie, mais, en marge de la vie normale, se poursuivent les querelles et les règlements de comptes des factions rivales.

Deux groupes politiques revendiquent plus particulièrement la haute main sur la rébellion algérienne, ce sont le Mouvement National algérien (M.N.A.) et le Front de Libération Nationale (F.L.N.)

Les rapports existant entre les deux groupes sont marqués par une cruelle compétition pour la conquête du monopole du nationalisme algérien. Guerre de propagande tout d'abord, mais aussi, dès les premières heures de la rébellion,

M. Pineau (France)

guerre militaire. Chacun des deux groupes s'efforce par tous les moyens de débaucher les troupes de l'autre; là où la persuasion échoue, interviennent l'intimidation et le meurtre. Le F.L.N. est responsable, par exemple, de l'assassinat de plusieurs chefs du M.N.A., comme Moustafa Ben Boulaïd, un des rebelles les plus en vue dans les Aurès, et de Chihani Bechir qui opérait dans le Constantinois.

Par égard sans doute pour l'hospitalité reçue, il n'a pas liquidé lui-même les deux représentants au Caire du parti rival, Ahmed Mezerna et Chadli Mekki, mais il a obtenu leur internement et nul n'a reçu de nouvelles de ces hommes depuis près de deux ans.

Dans le bled, les bandes se disputent à coups de fusil la possession des secteurs les plus payants pour le pillage et le trafic des armes. Le F.L.N. a obtenu d'évidents succès militaires sur ses adversaires puisqu'il a détruit, en 1957, dans le Sud algérien, plusieurs bandes appartenant au M.N.A., les prisonniers étant égorgés s'ils refusaient de se rallier. La fortune des armes a cependant changé dans cette région où le M.N.A. est en train de prendre sa revanche sur ses ennemis.

A ces rivalités politiques - si l'on peut dire - s'ajoutent les antagonismes créés par les différences de race et de langue.

Actuellement, les relations, au sein même du F.L.N., entre Kabyles, Chaouïas, et Arabes n'ont rien de cordial. Récemment des accrochages, faisant plus d'une centaine de victimes, ont eu lieu dans la région de Médéa entre partisans kabyles et arabes, appartenant les uns et les autres au même mouvement.

Quant aux rebelles chaouïas de l'Aurès, ils rejettent toute autorité arabe ou kabyle, qu'elle porte la marque F.L.N. ou M.N.A. Opérant dans un des secteurs du territoire algérien les mieux situés pour la contrebande d'armes, ils entendent ne partager cet avantage militaire et surtout financier avec personne. Il y a quelques mois, les chefs F.L.N. installés en Tunisie ont tenté de reprendre en main ces dissidents. Leurs émissaires ont été accueillis à coups de fusil.

De telles dissensions ne sont pas particulières aux bandes qui tiennent le maquis en Algérie. On les retrouve dans ce que le journaliste autrichien précédemment cité appelle "l'Emigration".

M. Pineau (France)

Sur le territoire métropolitain, où il ne s'agit pourtant pas de combattre la domination française, la lutte entre les tendances se manifeste par un nombre d'attentats et d'assassinats sans précédent dans l'histoire des conflits entre bandes rivales.

Le F.L.N. en particulier a entrepris de décapiter l'organisation syndicale dépendant du M.N.A., l'Union syndicale des travailleurs algériens, dont il a fait assassiner plusieurs chefs, notamment le président, Ahmed Bektat, tué dans la banlieue parisienne le 27 octobre dernier. Ces crimes ont soulevé des protestations indignées des milieux syndicalistes de France et de l'étranger, même de la C.I.S.L. qui avait pourtant cru devoir admettre en son sein la prétendue organisation syndicale du F.L.N.

Pour les dix premiers mois de 1957 seulement, on dénombre en France environ 600 Algériens musulmans tués et plus de 2.000 blessés, tous victimes d'autres Algériens musulmans. En fait, il ne s'agit pas seulement d'une lutte pour la prépondérance politique, mais aussi d'une concurrence dans les bénéfices du "rackett" organisé sur les revenus et salaires des Algériens travaillant en France. Le banditisme l'emporte ici sur le nationalisme.

En Belgique, en Tunisie, des règlements de comptes de même nature se sont produits.

Partout, les populations laborieuses, soucieuses de travailler en paix, sont les victimes de telles méthodes contre lesquelles elles ne cessent d'élever des protestations. Si l'on oublie en effet les démêlés que je viens de décrire entre factions et chefs rivaux pour essayer de dégager les aspirations réelles du fellah et de l'ouvrier algérien, les choses deviennent plus claires. Il ne fait pas de doute que le peuple algérien soit excédé de la tyrannie qu'exercent sur lui les seigneurs de la guerre civile.

En tout cas, il est vain de discuter à perte de vue sur la représentativité de tel ou tel mouvement rebelle alors que la question peut être aisément tranchée au moyen d'élections libres. Pourquoi le F.L.N. fuit-il le verdict de l'opinion publique ? Sans doute parce qu'il a plus confiance dans les méthodes totalitaires que dans la sympathie dont il serait l'objet.

M. Pineau (France)

Je passe maintenant aux méthodes du terrorisme.

J'ai dressé devant vous, au mois de février dernier, un tableau du terrorisme algérien. N'ayant pas le goût de l'horreur, je ne reprendrai pas certaines descriptions.

Les méthodes employées par les rebelles ont finalement pour effet de souligner la résistance, active ou passive, que la population algérienne leur oppose.

Chaque jour qui passe confirme cette constatation. Le dégoût qu'inspirent certaines méthodes éloigne maintenant la plupart de ceux qui, abusés ou contraints, avaient un moment donné leur appui à la rébellion. Presque partout en Algérie, la vie est redevenue normale. Les villes qui, il y a quelques mois, payaient le plus lourd tribut au terrorisme sont maintenant libérées de sa menace : à Alger, au mois de juin dernier, tombaient encore plus de cent victimes; il n'y a eu aucun attentat en septembre, un seul s'est produit en octobre.

Les objectifs immédiats de la rébellion étaient, je le rappelle :

1. De répandre par tous les moyens la terreur afin d'établir le mythe de sa toute puissance.
2. D'imposer aux populations musulmanes une obéissance aveugle à ses mots d'ordre.
3. De créer une haine irréversible entre les communautés musulmane et européenne.

Du 1er novembre 1954 au 1er novembre 1957, les rebelles ont assassiné 8.429 civils, dont 310 femmes et 120 enfants. Dans ce tragique tableau figurent 1.126 victimes européennes et 7.303 victimes musulmanes, dont 222 femmes et 84 enfants.

La proportion des Musulmans tués par ceux qui prétendent lutter au nom du peuple algérien est ainsi de près de sept pour un Européen. Si l'on peut tirer une conclusion de ces chiffres, c'est que la rébellion n'a pas plus dans les milieux musulmans que dans les milieux européens une audience spontanée.

Les attentats les plus spectaculaires étaient généralement aveugles; ils avaient pour but de faire régner partout et chez tous la crainte et le désarroi : jets de grenades dans la foule, tirs à la mitrailleuse sur les passants, dans les écoles ou dans les cafés, machines infernales déposées dans des lieux publics ou dans des véhicules de transport en commun. Victimes musulmanes et européennes étaient frappées au hasard.

Cette épreuve est, nous l'espérons, terminée. Les réseaux qui organisaient le terrorisme urbain ont pu être partout démantelés grâce à la coopération apportée par la population aux autorités.

Aux meurtres collectifs s'ajoutaient les exécutions individuelles, celles-ci ayant pour but de faire accepter par la terreur les consignes les plus exorbitantes, puis de forcer villageois et citadins à prêter assistance à la subversion. La tentative s'est soldée par un échec.

La célébration des fêtes familiales et des fêtes religieuses traditionnelles était interdite sous peine de mort par le FLN. Or la dernière fête de la nativité du Prophète a été célébrée comme un "Mouloud" de paix.

Fréquenter les établissements publics, fumer, même posséder un chien étaient autant de crimes punis avec cruauté. Les rues et les établissements publics ont maintenant repris leur physionomie d'antan; les hommes y fument ouvertement,

détail qui peut paraître négligeable mais a la valeur d'un symbole pour la population.

On connaît, d'autre part, la faillite de l'ordre de grève scolaire : nos écoles n'ont jamais été si fréquentées que cette année, puisque leurs effectifs atteignent actuellement près de 400.000 enfants musulmans contre environ 300.000 au 1er octobre 1954, à la veille de la rébellion.

Dans le même temps, les étudiants musulmans en métropole ont, spontanément, recommencé à fréquenter les facultés, sans tenir compte du mot d'ordre de grève pourtant maintenu.

Ces faits prouvent que la rébellion, bien qu'elle n'ait pas encore renoncé à ses méthodes, n'a plus aujourd'hui les moyens de s'imposer par celles-ci.

Je ne puis mieux illustrer ce renversement de la situation que par les propres aveux de certains responsables de la rébellion. Dans le Constantinois, un Commissaire politique, signant Abdel Krim, écrivait, au mois d'octobre dernier :

"Le peuple du secteur n'obtempère plus à nos ordres... en particulier les habitants des Ouled-Driss ne veulent pas reconnaître notre autorité; bien plus, ils la récusent totalement."

Je tiens à la disposition des membres de cette Commission les photocopies de ce document et de ceux dont je ferai ultérieurement état.

A Alger même, où depuis plusieurs mois le terrorisme a, je le répète, pratiquement disparu, un des derniers chefs rebelles, récemment arrêté, écrivait, le 21 septembre dernier :

"Pour marquer les débats de l'Organisation des Nations Unies sur la question algérienne, une grève, aussi courte qu'elle soit, serait un échec ici."

Il voulait dire par là que le FLN n'aurait plus la force de faire respecter aujourd'hui, par ses méthodes habituelles, un ordre de grève politique.

Je signale au passage que les rebelles n'ont pas hésité à recourir aux services de professionnels rétribués. Vingt des chefs de cellules terroristes du FLN arrêtés depuis trois ans sont des repris de justice. En France, les tueurs du MNA perçoivent une rémunération fixe de 20 à 25.000 francs par mois, plus 15 à 20.000 francs pour chaque exécution d'un de leurs coreligionnaires.

Une des principales consignes était aussi d'empêcher toute coopération entre Musulmans et Européens, comme toute participation des Musulmans à la vie publique,

par la suppression de tous ceux d'entre eux qui contribuent à en assurer la continuité : élus politiques ou fonctionnaires.

Ici encore, la rébellion a échoué en dépit des assassinats : les délégués municipaux, départementaux ou régionaux qui ont payé de leur vie l'engagement spontané qu'ils avaient souscrit de participer à la construction de l'Algérie nouvelle ont trouvé immédiatement des remplaçants volontaires. Ceux-ci comptent de plus en plus d'éléments nouveaux que les événements ont fait surgir de la masse populaire : militants syndicalistes désignés par leurs organisations, présidents de délégations municipales élus par leurs pairs et même, innovation capitale, jeunes Musulmanes.

Les chefs religieux eux-mêmes n'ont pas été épargnés, qu'ils soient prêtres, rabbins, imams de Mosquée ou cheikhs de confrérie. Le 22 août dernier, une des personnalités les plus vénérées de l'Algérie musulmane, le vieux Cheikh Ben Tekkouk, était assassiné en même temps que son fils; le surlendemain, le porte-parole du FLN à Radio-Tunis célébrait avec satisfaction ce fait d'armes. Pourtant, des milliers d'Algériens, malgré la défense du FLN, se sont pressés aux funérailles du cheikh dont le prestige s'étendait jusqu'en Libye.

La violence qui frappe les notables n'a pas épargné le peuple. Ainsi, les rebelles s'efforçaient - et essaient encore par endroits - d'empêcher les villageois de fréquenter les marchés régionaux, de crainte qu'ils ne prennent contact avec l'administration ou sollicitent les soins gratuits des services hospitaliers. Or, en un an, les consultations médicales gratuites sont passées de 250.000 par mois à 610.000.

Un responsable FLN d'Oranie écrivait à l'un de ses lieutenants, le 28 mai dernier :

"J'ai constaté que beaucoup de gens donnent des renseignements et vont tous les jours, au nombre de 80 à 90 individus, vers l'officier SAS."

J'ouvre ici une parenthèse pour indiquer que l'officier SAS est l'officier des Sections Administratives Spécialisées, organisme dont je parlerai tout à l'heure.

Je continue la citation :

"Il conviendrait d'envoyer des hommes en armes pour exécuter tous les hommes et les femmes qui se présenteraient, pour qu'il n'en reste plus un."

Hélas, des consignes de cet ordre ont souvent été exécutées. Les rebelles ont eu recours à l'extermination de villages entiers. Des directives du FLN, datées du 17 avril dernier, contenaient ce passage :

"Ordre est donné de brûler tous les villages ayant demandé la protection de la France et d'abattre tous les hommes âgés de plus de 20 ans qui habitent ces villages."

C'est ainsi qu'Aïn Manas, Wagram, Sédoui, Bouandas, Melouza surtout, sont devenus des noms tristement célèbres.

Le Washington Post écrivait, le 4 juin dernier, :

"L'impitoyable massacre de Melouza a rempli d'horreur et de dégoût même notre génération blasée et endurcie... les mots de 'liberté' et d'indépendance' ne peuvent être invoqués pour excuser de tels crimes... Un massacre aussi brutal, aussi cruel, ne sera ni compris ni excusé dans n'importe quel pays civilisé."

Ces crimes contre l'humanité ont eu un effet opposé à celui que recherchaient leurs auteurs. Les populations musulmanes ont appris à ne plus les subir passivement. Un peu partout, sur l'ensemble du territoire, les communautés villageoises ont spontanément constitué des groupes d'autodéfense. Elles demandent des armes pour assurer la protection de leurs villages. Le nombre de ces groupes n'a cessé de s'accroître et les rebelles ont été incapables d'entraver leur action. Il en est de même des "Harkas" et des groupes de police rurale, unités supplétives constituées par des civils volontaires.

Ces groupes musulmans, de plus en plus importants, participent actuellement, aux côtés des forces régulières, à la destruction des bandes rebelles. Leurs effectifs ont triplé depuis le début de cette année; ils s'élevaient, le 1er novembre dernier, à 57.000 hommes. Cette évolution doit être utilement rapprochée des redditions de plus en plus nombreuses qui s'opèrent de la part des bandes rebelles.

Ainsi, malgré la mise en oeuvre des moyens les plus violents, l'emploi des techniques révolutionnaires les plus éprouvées, grâce à la réaction de la masse musulmane elle-même, la rébellion a échoué dans les objectifs principaux qu'elle s'était assignés.

Quant aux attentats commis contre les éléments d'origine européenne, ils étaient, la plupart du temps, destinés à susciter des réactions violentes de nature à attiser, de part et d'autre, la haine. Certes, devant tant d'excès et d'horreurs, grande pouvait être la tentation, pour les soldats chargés du maintien de l'ordre, pour les civils même, de se laisser entraîner à des représailles, voire à un contre-terrorisme systématique. Les instructions données par le Gouvernement français aux dépositaires de son autorité, son action psychologique sur l'opinion européenne, ont constamment tendu à éviter de tels égarements.

Ces directives ont été respectées d'une façon générale, les rapports de plusieurs commissions internationales l'attestent, et, si des erreurs individuelles ont été malheureusement commises, elles ont fait l'objet d'enquêtes et de sanctions.

A l'heure actuelle, bien que le terrorisme s'y exerce encore d'une manière sporadique, l'Algérie est en train de retrouver la paix. Partout, dans les campagnes comme dans les villes, les gens sont au travail; les voitures circulent sur les routes; les enfants se pressent dans les écoles; enfin - ce détail a son importance pour un pays dont on voudrait nous faire croire qu'il est en pleine insurrection - les impôts rentrent normalement.

Ce rétablissement de la situation, ce retour de la confiance, la cordialité qui se manifeste de nouveau dans les rapports quotidiens entre Algériens des diverses communautés, n'auraient, soyez-en sûrs, jamais été possibles si la population musulmane n'avait, dans son ensemble, même aux pires moments, conservé son attachement à la France et apporté spontanément sa coopération à la restauration de l'ordre.

J'en viens au rôle du communisme algérien.

Après avoir procédé à l'analyse des différents éléments de la rébellion et de leurs méthodes, je veux signaler l'action du parti communiste algérien.

Il n'est pas dans mes intentions d'identifier le nationalisme algérien avec le communisme international, mais de constater des faits. Or ceux-ci démontrent le caractère particulier de l'appui apporté à la rébellion par le parti communiste algérien.

J'ai longuement traité cette question au cours du précédent débat. Je me contenterai donc de faire, à l'intention de ceux des membres de la Commission qui n'étaient pas alors parmi nous, un bref résumé de l'activité communiste et d'indiquer de quelle manière celle-ci s'est poursuivie depuis février dernier.

Je me rappelle, d'abord, que le parti communiste algérien, filiale à l'origine du parti communiste français, est devenu autonome en 1935.

Immédiatement après la dernière guerre, au moment où les communistes français faisaient partie du Gouvernement de la République, les partis communistes d'Afrique du Nord, algérien et tunisien, ont fait campagne pour une intégration complète dans un ensemble français. C'est à partir de 1950, qu'obéissant à des directives venues de l'extérieur, le parti communiste algérien a adopté la thèse de l'indépendance; il l'a, depuis, soutenue avec les moyens dont il dispose.

Le 31 octobre 1954, la veille du jour où débuta la tragédie algérienne, au cours d'une réunion secrète tenue à Alger, MM. Frachon et Dufriche, parlant au nom de la centrale syndicale communiste française (CGT) et de la Fédération syndicale mondiale, offrirent aux nationalistes leur aide inconditionnelle dans la lutte pour l'indépendance. Dès le début de la rébellion, dans l'Aurès, les militants communistes se battaient dans les bandes nationalistes.

J'ai souligné, lors de la dernière session, les contacts étroits établis entre dirigeants nationalistes et communistes au cours des années 1954 et 1955, ainsi que l'action terroriste entreprise par certaines cellules communistes. On retrouvera l'énoncé de ces faits, avec leurs dates, dans les comptes rendus des séances de la Première Commission.

Je rappelle seulement qu'en janvier 1957, l'arrestation d'un militant communiste a permis d'établir que les organisations terroristes communistes d'Alger avaient fusionné avec celles du F.L.N. et constitué des groupes mixtes.

La participation du parti communiste algérien à la rébellion active se poursuit sous deux formes :

Tout d'abord, le P.C.A. s'est spécialisé dans l'organisation du terrorisme urbain, plus spectaculaire, nécessitant peu d'exécutants et pour lequel ses militants étaient techniquement mieux préparés que ceux du F.L.N.; il a fourni, en particulier, des spécialistes en matière d'explosifs et des militants pour les attentats collectifs.

Le P.C.A. a la responsabilité directe d'une grande partie des explosions de machines infernales qui firent, dans la ville d'Alger, plusieurs centaines de victimes européennes et musulmanes, pour la plupart des femmes et des enfants.

Ce qui donne à réfléchir sur les fins poursuivies par le parti communiste en Algérie, c'est qu'il utilise non seulement des militants musulmans, mais surtout des militants d'origine européenne, qui ne sont certainement pas entrés dans la lutte dans le but de soutenir la cause du nationalisme algérien, mais bien avec l'espoir qu'un triomphe de la rébellion permettrait l'instauration en Algérie du régime de leur choix.

Pour citer un exemple, c'est un communiste européen, Yveton, qui déposa, le 14 novembre 1956, dans l'usine à gaz d'Alger, une bombe à retardement qui eût fait plusieurs centaines de victimes si l'auteur de l'attentat n'avait pas été surpris en flagrant délit.

D'autre part, le parti communiste algérien s'est attaché avec succès à introduire ses militants dans les bandes du F.L.N. C'est là, probablement, l'aspect le plus inquiétant de sa participation à la rébellion. Nous savons, en outre, que de nombreux éléments communistes musulmans, formés à l'extérieur dans des centres clandestins, ont pour mission précise de noyauter les bandes rebelles.

Si la France se retirait d'Algérie, ce sont ces éléments communistes qui seraient les mieux placés pour prendre le pouvoir. Ils constituent, en effet, la seule force vraiment disciplinée au sein de la rébellion. Ils sont les seuls à avoir une véritable doctrine, à pouvoir obtenir de l'étranger de puissants appuis quand ils voudront réaliser leurs desseins.

Je tiens à le répéter pour éviter toute équivoque : je ne prétends pas que la rébellion algérienne obéisse uniquement à des mots d'ordre communistes. J'appelle seulement votre attention sur le grave danger que constitue pour l'avenir la participation communiste à la subversion en Algérie.

La rébellion, même si elle est sincèrement opposée à l'instauration d'un régime communiste en Algérie, peut constituer un jour, contre sa volonté, le cheval de Troie du communisme en Afrique du Nord.

Je passe à la question de l'aide étrangère à la rébellion.

On conçoit que certains aient avantage à maintenir l'insécurité en Afrique du Nord. On comprend moins bien quel intérêt ont d'autres pays à prolonger, par l'appui moral et matériel qu'ils apportent à la rébellion, le conflit algérien.

Ainsi que la délégation française l'a montré, lors de la dernière session de l'Assemblée générale des Nations Unies, une grande partie de l'aide à la rébellion provient de pays du Proche-Orient. C'est du Caire qu'est parti le mot d'ordre qui, le 1er novembre 1954, déclencha les premiers troubles dans l'Aurès. C'est au Caire que s'est constitué le F.L.N., avec l'encouragement des autorités et, en grande partie, sur les directives et avec l'argent des services secrets égyptiens. C'est encore au Caire que le prétendu Comité national de la Résistance algérienne a tenu, au mois d'août dernier, sa plus récente assemblée plénière.

M. Pineau (France)

Des postes de radiodiffusion officiels du Caire ("La Voix des Arabes") et de Damas sont lancés chaque jour à destination de l'Algérie des appels démentiels à la guerre sainte, au meurtre, à la violence, ainsi que d'extravagants bulletins de fausses nouvelles.

De son côté, la Ligue Arabe inscrit régulièrement à son budget, depuis janvier 1954, un "Fonds d'Afrique du Nord" destiné à alimenter la subversion. Dans certains pays membres de la Ligue, des collectes publiques, patronnées par les autorités locales, sont entreprises périodiquement au profit de la rébellion. Un des hommes politiques arabes qui compte parmi les plus zélés défenseurs de la cause du FLN devant les Nations Unies, a lui-même pris récemment dans son pays l'initiative de quêter en faveur de cette organisation.

Tout ceci est relativement peu de chose. Beaucoup plus grave est la fourniture d'armes qui s'effectue sur une échelle de plus en plus large. L'enquête consécutive à l'arraisonnement, en octobre 1956, au large des côtes algériennes, d'un bâtiment naviguant sans pavillon ni papiers de bord, a permis à cet égard d'établir les graves responsabilités encourues par l'Egypte. Le navire en question, l'Athos, transportait une centaine de tonnes d'armes et de munitions destinées aux bandes de l'Ouest algérien. Ainsi que l'enquête l'a démontré, il avait été affrété par les services spéciaux égyptiens, le matériel trouvé à son bord avait été fourni par l'Egypte. Auparavant déjà, plusieurs autres livraisons clandestines d'armements avaient été effectuées par mer en Afrique du Nord, toujours en provenance d'Alexandrie. La France a, vous le savez, déposé devant le Conseil de sécurité une plainte pour ce grave manquement aux obligations internationales.

Or, l'Egypte n'en a pas moins persévéré dans son attitude. Nous avons la preuve d'autres expéditions d'armes à destination des rebelles. Le 13 juin dernier, les autorités espagnoles de Ceuta ont saisi, à leur tour, à bord d'un cargo battant leur pavillon national, le Juan Illueca, une cargaison trois fois plus importante que celle de l'Athos, embarquée, elle aussi, à Alexandrie sous la surveillance d'un détachement militaire égyptien. D'autre part, d'importants envois sont effectués, dans des conditions plus sûres, vers d'autres ports, notamment tunisiens, d'où ils sont réexpédiés clandestinement sur l'Algérie.

M. Pineau (France)

Que la situation algérienne préoccupe la Tunisie et le Maroc en tant qu'Etats frontaliers, il n'y a rien là que nous ne puissions comprendre. Nous concevons parfaitement que les gouvernements de ces deux pays souhaitent que les troubles prennent fin le plus rapidement possible, grâce à une solution pacifique. Malheureusement, l'aide qu'ils apportent, sous des formes diverses, plus ou moins volontaires, à la rébellion aboutit à un état exactement inverse.

Le plus grave est que la souveraineté même des deux Etats finit par être mise en cause du fait de la pression que les rebelles algériens exercent sur eux.

Au Maroc, dans la province d'Oudjda, le FLN s'est implanté au point qu'il lève des impôts pour son propre compte, recrute de force des hommes jeunes, dispose de camps d'instruction et de regroupement. Il a pu ainsi, pendant plusieurs mois, se livrer avec une sécurité relative à des incursions dans l'Ouest algérien. Cette situation a conduit le commandement français à installer sur la frontière un réseau de fortifications de campagne permanentes qui, depuis quelques mois, a fort heureusement contribué à limiter le nombre et l'importance de ces raids.

Dans le Maroc oriental existe, à Nador, un des centres les plus importants de réception et d'acheminement des armes envoyées de l'étranger aux rebelles.

La situation en Tunisie est encore plus sérieuse. L'aide à la rébellion, relativement discrète jusqu'au début de cette année, a pris un caractère de plus en plus affiché, aussi gênant d'ailleurs pour la Tunisie que pour la France. C'est ainsi que s'est installé à Tunis, sous les ordres de M. Ouamrane, une sorte d'état-major qui prétend diriger les opérations dans tout l'Est algérien. Ledit Ouamrane dispose de facilités exorbitantes du droit international. Son matériel et ses hommes sont parfois transportés par des véhicules militaires tunisiens; la disposition de certaines casernes de la garde nationale tunisienne lui a été accordée, par exemple à Tunis et à Souk-el-Arba. Il a pu en outre installer de véritables bases à Souk-el-Arba, Tadjerouine et Tozeur, ainsi que des camps à Tebboursouk, Ain-Draham et Thelepte, etc... C'est de ces centres que partent des commandos qui s'infiltrèrent en Algérie et s'y regroupent pour s'y livrer à des coups de main. Dès qu'ils se sentent trop menacés, ils se réfugient en territoire tunisien.

M. Pineau (France)

La tension qui existe à la frontière algéro-tunisienne et les incidents qui s'y sont produits n'ont pas d'autre cause. Ils ne sont nullement imputables à la France qui ne peut renoncer à exercer son droit de légitime défense.

Sans doute la position de la Tunisie, partiellement occupée par les fellaghas, n'est-elle pas confortable. Il suffirait à ce pays de se prévaloir des règles du droit international pour mettre fin à cette situation ou, à tout le moins, en limiter les inconvénients.

C'est aux faits que je viens de signaler que je faisais allusion en signalant tout à l'heure que le Maroc et la Tunisie ne disposent pas d'une liberté d'attitude suffisante à l'égard du FLN pour que leurs bons offices puissent utilement s'exercer entre celui-ci et la France.

D'où qu'ils viennent, les encouragements moraux et matériels apportés à la rébellion algérienne constituent autant d'infractions aux principes les mieux établis de la Charte des Nations Unies. Cette dernière n'impose-t-elle pas aux Etats Membres l'obligation de "vivre en paix les uns avec les autres dans un esprit de bon voisinage" ? Elle leur interdit aussi, par l'Article 4, paragraphe 2, d'attenter à l'intégrité territoriale des autres Etats. La résolution "Eléments essentiels de la paix", adoptée au cours de la quatrième session de notre Assemblée générale, invite, en outre, toutes les nations à "s'abstenir de toute menace et de tout acte, direct ou indirect, visant à compromettre la liberté, l'indépendance et l'intégrité d'un Etat quel qu'il soit, à fomenter des luttes intestines... dans quelque Etat que ce soit".

Permettez-moi de citer, enfin, deux des cinq fameux principes de la coexistence pacifique, adoptés en 1954 par la Conférence de Bandoung, et que certains Membres de cette Assemblée invoquent en d'autres circonstances : celui du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de toutes les nations; celui de la non-intervention et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays.

J'en viens à la deuxième partie de mon intervention : les réformes en cours.

Ainsi que je l'ai montré dans tout le début de cet exposé, la rébellion algérienne, dirigée et soutenue de l'extérieur, n'a pu s'étendre jusqu'au milieu de l'année 1957 que par la terreur qu'elle s'est efforcée de faire régner. Elle se survit, de plus en plus difficilement, grâce à l'aide reçue de l'étranger. Devant l'intransigeance avec laquelle ses chefs ont toujours repoussé toute offre de négociation pour un "cessez-le-feu", le Gouvernement français s'est trouvé placé

M. Pineau (France)

devant le dilemme suivant : ou bien s'en remettre uniquement à la force, ou bien, au contraire, entreprendre sans délai, dans tous les domaines, les réformes destinées à assurer la reprise d'un dialogue confiant avec les populations musulmanes. Il a choisi, et cela aux jours les plus noirs, le second terme de l'alternative, marquant ainsi la sincérité de ses intentions et sa confiance dans l'avenir.

J'ai exposé dans le détail, à la dernière session de l'Assemblée, la complexité des problèmes économiques et humains qui se posent dans un pays pauvre de ressources naturelles et de potentiel énergétique, et qui voit sa population s'accroître à l'un des rythmes les plus rapides du monde. J'ai décrit aussi les efforts entrepris par la France dans les domaines de l'équipement, de l'instruction publique, des services sociaux, de l'enseignement, pour protéger les Algériens de la misère et assurer à leurs fils un avenir meilleur. Je me contente d'indiquer, pour ne pas me répéter, que l'application de nos plans se poursuit méthodiquement et que des réformes fondamentales aussi importantes que la réforme de la fonction publique, la réforme agraire ou l'extension de la scolarisation, donnent chaque jour des résultats plus encourageants. C'est ainsi, par exemple, que le nombre des musulmans recrutés dans les services publics a augmenté de 3.000 en une seule année. Pour la scolarisation, le nombre de classes primaires ouvertes est passé de 11.000 en octobre 1956 à 13.230 en octobre dernier.

Mais je voudrais surtout insister sur les réformes politiques en cours.

L'objectif de la France en Algérie n'est pas seulement de faire oeuvre de solidarité humaine, mais aussi de transmettre le plus vite possible à des populations mises aux prises avec les obligations de la vie moderne la responsabilité de la gestion de leurs propres intérêts. Des améliorations sociales et économiques resteraient incomplètes si elles ne s'accompagnaient de profondes transformations politiques.

Sans attendre que le rétablissement de l'ordre ait rendu possible la consultation électorale et la libre discussion que nous souhaitons, des modifications, peu spectaculaires pour qui affecte de les voir de loin mais en réalité capitales, ont été déjà apportées à certaines des structures administratives et politiques du pays.

La plus importante de ces modifications a consisté à enlever, au profit d'autorités locales, à l'administration centrale d'Alger une partie des pouvoirs étendus qu'elle exerçait autrefois. Le nombre des services et directions a été ramené de 24 à 9. Les pouvoirs ainsi retirés ont été transmis aux échelons administratifs locaux, aux trois régions, aux départements dont le nombre est passé de 4 à 12, aux établissements publics, aux sections administratives spécialisées, enfin et surtout aux communes.

#### Les sections administratives spécialisées

Je voudrais insister sur l'importance qu'a revêtue la création des sections administratives spécialisées, que j'ai évoquées tout à l'heure, et sur la mise en oeuvre de la réforme communale.

Dès la fin de 1955, ont été organisées, dans le cadre des circonscriptions existantes, des sections administratives spécialisées, dites SAS, destinées à permettre l'élargissement des contacts humains grâce à un appareil très souple, adapté aux particularités locales. Installés au coeur même des territoires qui leur sont assignés, mêlés à la vie quotidienne, les officiers des Affaires algériennes qui les dirigent ont pour mission générale de prolonger l'action de l'administration dans tous les domaines. Les plus larges initiatives leur sont laissées : ils administrent, prodiguent leurs conseils à la population. Ils sont assistés de médecins, d'instituteurs, de fonctionnaires spécialisés, d'assistantes médico-sociales. Leur action, qui demande un dévouement proche de l'abnégation,

M. Pineau (France)

a rencontré partout un accueil enthousiaste des populations. Le nombre des SAS, qui était de 180 au 1er janvier 1956, dépasse actuellement le chiffre de 600.

La réforme municipale a été décidée dans ses principes en juin 1956. Elle était à ses débuts lorsque j'en ai parlé en février dernier. Depuis lors, grâce à la coopération des populations musulmanes, elle a pris une extension qui a dépassé toutes nos prévisions. Il s'agissait de substituer à l'administration directe une administration municipale gérée, dans les mêmes conditions qu'en métropole, par les représentants de la population. En attendant que l'élection de conseils municipaux au collège unique puisse intervenir, des assemblées provisoires ont été créées par la désignation de personnalités qualifiées, à la suite de consultations locales entre les chefs de famille, conformément aux traditions locales. Leur composition tient le plus grand compte de l'équilibre ethnique des circonscriptions administratives. Ces assemblées comprennent, à l'heure actuelle, environ 80 pour 100 de musulmans de statut personnel coranique et 20 pour 100 d'éléments de statut personnel civil. Au total 3.400 musulmans siègent dans les assemblées municipales, pour moins de 800 Européens.

Cette réforme communale a rencontré un large assentiment parmi les populations. Aussi, encouragé par les résultats, le gouvernement a-t-il étendu le même système à des circonscriptions administratives plus vastes et constitué des assemblées départementales provisoires, au nombre de 12, ainsi que trois assemblées régionales.

Partout les candidatures aux mandats à pourvoir ont été nombreuses : partout les membres des conseils municipaux et des assemblées apportent à l'exercice de leurs fonctions le maximum d'initiative et de zèle.

La rébellion a bien entendu compris le danger d'une telle adhésion. Les musulmans qui ont prêté leur concours à la mise en oeuvre de cette réforme ont reçu des lettres de menaces leur enjoignant de choisir entre la démission et la mort. Rares sont ceux qui ont cédé : presque tous ont persévéré, au risque de leur vie, dans la voie qu'ils estimaient conforme à leur devoir civique. Plusieurs dizaines d'entre eux ont été égorgés. Chaque fois, dans leurs villages ou dans leurs villes, d'autres se sont présentés spontanément pour continuer leur tâche. De tels faits illustrent l'attitude de la population musulmane de l'Algérie en face des initiatives

françaises et constituent un cinglant démenti à certaines affirmations des rebelles.

#### La loi-cadre.

Les importantes réformes que je viens d'évoquer ne suffisent pas à définir ce que le gouvernement français a appelé "la personnalité algérienne". Aussi celui-ci a-t-il jugé nécessaire d'entreprendre sans retard l'application d'un programme destiné à mettre en oeuvre une solution pacifique, démocratique et juste, termes qui, je le souligne au passage, figure dans l'exposé des motifs de la loi-cadre et inspirent ses dispositions.

Je rappelle aux membres de cette Commission que le terme "loi-cadre" signifie, en français, une loi qui pose des principes mais n'entre pas dans tous les détails d'application.

La première de nos préoccupations a été de réaliser l'égalité absolue des citoyens et des communautés. Elle se traduit par la suppression du double collège électoral, l'institution du suffrage universel au collège unique pour les élections à toutes les assemblées représentatives. Cela signifie que tous les électeurs, à quelque communauté qu'ils appartiennent, figureront sur une liste électorale unique, voteront dans les mêmes bureaux avec les mêmes bulletins et auront à choisir entre les mêmes candidats.

La seconde préoccupation se traduit par l'institution d'organismes législatifs et exécutifs dans les régions définies par la géographie physique, économique et humaine, ainsi qu'à l'échelon de l'Algérie. Chaque région aura son assemblée, élue au suffrage universel et au collège unique, son conseil de communautés, son gouvernement responsable. A Alger, les organes correspondants seront créés par une désignation au second degré, selon le processus qui a presque toujours été observé pour la mise en place des institutions fédératives, notamment aux Etats-Unis et dans de nombreux autres pays. Les pouvoirs de ces organismes seront aménagés en fonction d'une décentralisation politique aussi poussée que possible et permettront aux musulmans de gérer, aux divers échelons, leurs propres affaires.

M. Pineau (France)

Quant aux pouvoirs réservés, dans la loi-cadre, à la République française, ils resteront en partie exercés par les populations algériennes elles-mêmes, puisque celles-ci auront également leurs représentants dans les assemblées parlementaires métropolitaines.

La troisième préoccupation a trait au caractère évolutif de la loi-cadre. Celle-ci prévoit en effet le mécanisme d'évolution des institutions algériennes et permet l'adaptation, en fonction de l'expérience, des pouvoirs dévolus aux divers organes législatifs et exécutifs.

Il n'est donc pas question d'un statut octroyé. Une libre discussion pourra s'instaurer entre la France et les représentants valablement désignés des populations algériennes sur le contenu même de leurs institutions.

M. Pineau (France)

Certains feront sans doute valoir qu'un premier projet de loi-cadre a été rejeté au mois de septembre dernier. Il est bon de faire observer qu'à l'Assemblée nationale, les suffrages de ceux qui désiraient une loi plus libérale étaient plus nombreux que les suffrages exprimant des réserves ou des restrictions. J'entends par là que ce rejet ne peut être interprété comme un refus de la France de trouver une solution politique au problème algérien; les députés qui ont voté en faveur du projet gouvernemental représentent en somme l'opinion moyenne du pays.

Selon la règle en vigueur dans les pays démocratiques, le nouveau gouvernement a tenu compte de l'accueil réservé par l'Assemblée nationale au projet initial; celui-ci a été modifié en conséquence, sans que le nouveau texte diminue en rien la portée historique de la loi-cadre. Il a été adjoint à cette dernière un projet de loi électorale qui pose le principe de la représentation proportionnelle, en usage dans beaucoup de pays démocratiques, afin de garantir la représentation des minorités sans pour autant créer d'injustice à l'égard des majorités ethniques.

D'autre part, des conseils de minorités sont prévus à l'effet d'éviter que puissent être votées ou prises en Algérie des dispositions visant à créer des discriminations entre les différentes parties de la population. Il s'agit, non pas d'assemblées législatives supplémentaires, mais d'un pouvoir de caractère particulier dont l'objet exclusif est d'assurer l'harmonie entre les communautés.

Ceux qui n'ont jusqu'ici rien proposé d'autre que des conditions préalables contraires à toute démocratie sont vraiment malvenus à critiquer l'initiative française.

Pour nous, la loi-cadre est un premier édifice; elle témoigne de notre volonté d'aménager les conditions de l'équilibre pacifique et de mettre en oeuvre le mécanisme pratique répondant aux principes constamment soutenus par la France : "Cessez-le-feu", élections, négociations. Elle permet de faire évoluer, dans le respect de la liberté et de la dignité humaine des institutions qui ne comportent certes pas toutes les vertus, mais rendent possible, sans plus attendre, la promotion des élites nouvelles qui prendront en mains les destinées du pays.

Chacun, ici, ne peut que souhaiter le succès d'une telle tentative, conforme aux principes dont s'inspire notre Organisation.

M. Pineau (France)

Certains reprochent aux réformes réalisées par la France, comme au projet de loi-cadre que je viens d'analyser, de tenir un compte insuffisant du principe de l'auto-détermination des peuples, si souvent invoqué aux Nations Unies et au nom duquel des hommes sincères prennent souvent parti dans des causes qu'ils connaissent mal.

Nous ne sous-estimons nullement la valeur de ce principe; mais il n'a jamais été inscrit dans la Charte des Nations Unies qu'il en résultait un droit automatique à la sécession.

Que se passerait-il, en effet, dans le cas où ce principe de l'auto-détermination ayant été affirmé, la France voudrait le mettre en application en Algérie ?

Dans l'état présent des choses, le résultat inévitable serait la partition, c'est-à-dire la division de l'Algérie en deux ou plusieurs Etats.

En premier lieu, les populations d'origine européenne majoritaires dans certaines régions, notamment dans les grandes villes du littoral (il y a à Alger un peu plus de 50 pour 100 d'Européens et 65 pour 100 à Oran), seraient en droit d'invoquer ce principe à leur profit; elles pourraient demander le morcellement de l'Algérie et le droit de gérer elles-mêmes les territoires où elles disposent de la majorité.

Quant aux autres territoires, les plus étendus mais non les plus prospères, constitueraient-ils pour autant une Algérie musulmane unifiée ? Ce n'est nullement certain. Tout permet de penser qu'il se créerait des pouvoirs locaux, résolument décidés à ne pas se soumettre à une autorité extérieure. Les populations de l'Aurès, du Tlemcénois, de la Kabylie auraient pour premier souci de conserver leur autonomie propre et de donner à leur indépendance un caractère local.

L'histoire de l'Algérie, pour ceux qui ne la déforment pas en vue d'étayer leurs thèses, montre que les choses se passeraient ainsi à moins qu'une force nouvelle, soutenue de l'extérieur et qui n'aurait aucun respect de la volonté réelle des populations, ne réalise un jour une unité obligatoire sous le joug du plus fort et du plus brutal.

Peut-être est-ce cette solution que certains espèrent voir aboutir finalement. Pouvons-nous la considérer comme bonne ou même comme simplement acceptable ?

M. Pineau (France)

En Algérie, la partition aurait pour résultat de dresser face à face un Etat, petit mais relativement riche, possédant les grands ports, disposant seul des ressources de la France métropolitaine, et un ou plusieurs Etats pauvres, sans débouchés maritimes, vivant dans la misère au sein de vastes régions que personne n'aurait plus les moyens de mettre en valeur.

Une telle solution pourrait, d'un point de vue formel, paraître conforme au principe de l'auto-détermination; mais elle serait contraire à l'intérêt des populations en cause, vouées désormais à des conflits perpétuels.

Est-ce le rôle de l'Organisation des Nations Unies de contribuer, si peu que ce soit, à l'installation en Afrique du Nord d'une source de conflits locaux et internationaux ?

Pouvons-nous nous désintéresser, pour céder à l'illusion d'une théorie, des résultats pratiques de l'application de celle-ci sur l'existence des populations en cause et sur la paix du monde ?

En réalité, le "droit des peuples à disposer d'eux-mêmes", s'il est invoqué sans discernement, devient souvent contraire à la morale, en particulier s'il néglige les droits, plus sacrés à notre avis, de l'homme et les intérêts de la communauté internationale.

La France, certes, reconnaît, comme les autres Membres de cette Organisation, le principe de l'auto-détermination; elle n'en conçoit l'application que dans le respect des libertés individuelles, la protection des minorités, la formation progressive des élites nécessaires à la validité d'un véritable choix, l'exercice d'une démocratie authentique, le maintien d'un ordre sans lequel l'homme ne se détermine qu'en fonction de la violence et de la peur.

Je parlerai maintenant de l'avenir de l'Afrique du Nord. Je voudrais compléter cet exposé, parfois un peu sombre, en évoquant l'avenir qui se dessine déjà pour l'Algérie et pour l'Afrique du Nord à travers les difficultés actuelles.

On a beaucoup parlé, depuis quelque temps, de résoudre le problème algérien en le traitant dans un contexte nord-africain plus large. J'ai dit pourquoi, dans les circonstances présentes, il fallait éviter toute confusion entre des idées différentes. L'isolement n'est pas dans les traditions de la France; à l'heure actuelle, plus que jamais, celle-ci désire étendre sa coopération avec les autres pays, en particulier avec ceux auxquels l'unissent les liens de

M. Pineau (France)

l'histoire et de l'amitié. C'est le cas des pays d'Afrique du Nord. Les compromettre dans un règlement difficile du problème algérien est une chose; les associer à un ensemble économique et social, voire politique, en est une autre.

Or, des perspectives très vastes s'offrent dans ce domaine. Pour l'Algérie, pour les pays voisins aussi, les richesses récemment découvertes au Sahara peuvent permettre d'ouvrir une ère économique nouvelle.

La France, en consacrant son travail, ses techniques, ses capitaux, ses hommes au recensement des ressources sahariennes et à leur mise en oeuvre, n'entend pas installer dans ces régions je ne sais quel néo-colonialisme du désert, mais au contraire associer les territoires et les pays voisins à cette immense tâche de développement économique et humain, enfin les faire bénéficier du résultat qu'elle espère obtenir.

M. Pineau (France)

Nous sommes prêts à étudier tous les concours qui pourront aider à l'équipement de cette zone et à la mise en valeur de ses ressources.

Mais, loin de n'intéresser que l'Afrique et l'Europe, le courant d'échanges qui résultera de ce programme d'expansion sera aménagé de façon à bénéficier aussi à d'autres continents.

Dans cette enceinte où l'Algérie n'est évoquée que dans ses difficultés provisoires ou l'aspect douloureux de ses problèmes, j'ai tenu à esquisser ces perspectives, afin de projeter une tache de lumière qui éclaire son avenir.

J'en viens maintenant à ma conclusion.

La situation en Algérie s'est, comme je l'ai démontré, considérablement simplifiée. Les rebelles ont perdu la partie militaire. Ils ont également perdu en Algérie la partie psychologique et politique. Ils savent que la France est prête à répondre par des gestes précis aux aspirations légitimes des populations algériennes, sans abandonner pour autant leur territoire à l'anarchie et à la misère.

Que peuvent-ils espérer maintenant, sinon que vous contribuiez à leur rendre le prestige qu'ils sont en train de perdre ? L'internationalisation du conflit algérien est pour eux l'espoir suprême d'une relance qu'ils se savent incapables d'assurer par leurs propres moyens.

Quel est dans ce cas votre devoir ? Je le crois très clair. C'est de laisser la France poursuivre la mise en oeuvre de la solution pacifique, démocratique et juste que vous avez eu raison de souhaiter.

Vous êtes impatients. Vous ne seriez ni des hommes de coeur, ni des pacifistes si vous ne l'étiez pas. Mais vous ne pouvez pas vous substituer au temps qui apparaît nécessaire pour apaiser les passions, rapprocher les esprits, créer les conditions de l'harmonie et de la paix.

Une immixtion irréfléchie dans cette douloureuse affaire, outre qu'elle constituerait de votre propre part une violation de la Charte, n'aurait d'autre résultat pratique que de risquer de retarder une solution que nous désirons tous aussi proche que possible.

La France entend, dans cette affaire, se montrer digne des traditions que beaucoup d'entre vous, au mois de février dernier, avaient bien voulu rappeler.

M. Pineau (France)

Mais elle trahirait sa mission si elle témoignait d'une faiblesse coupable à l'égard de ceux qui ont choisi comme moyens la violence et le meurtre pour démontrer leur existence.

Je sais quel est votre attachement à des principes dont la France apprécie autant que vous-mêmes la valeur. Le problème qui se pose à nous n'est pas aujourd'hui de les défendre dans l'abstrait, mais de les appliquer à des êtres vivants.

Si vous voulez rester fidèles à votre rôle, vous devez vous poser une seule question : quel est le véritable intérêt des populations en cause ?

Devons-nous les livrer à la terreur, à la misère, au totalitarisme ou à l'anarchie ? Devons-nous au contraire, leur donner leur vraie chance d'accéder au bien-être, à la démocratie, à la liberté et à la paix ?

Faites votre choix. La France, elle, a fait le sien.

M. LOUFI (Egypte) : Je ne me propose pas de répliquer, en ce moment, au long discours du représentant de la France. Mais il ne m'est pas possible de passer sous silence les accusations qu'il a portées contre mon pays. Ces accusations sont remplies d'inexactitudes volontaires, d'oublis délibérés et ne sont étayées d'aucune preuve.

La propagande française, depuis que la situation s'est aggravée en Algérie, s'efforce par tous les moyens de rendre l'Egypte responsable de la guerre, puisqu'il faut appeler les choses par leur nom, qui se déroule en Algérie depuis le mois de novembre 1954.

A notre avis, ce thème de la propagande française a pour objectif de tromper l'opinion publique en France et dans le monde. Il vise à nous faire croire que la situation qui règne actuellement en Algérie a pour cause l'aide que les nationalistes algériens recevraient de l'étranger. Pourtant, l'explication des événements cruels qui se déroulent en Algérie est très simple : elle est dans l'attitude de la France, qui refuse de reconnaître aux Algériens leurs droits, et dans la lutte qu'est obligé de mener le noble peuple algérien pour son indépendance contre une armée française d'un demi-million d'hommes, avec tout l'armement moderne, avec tout ce qu'il comporte comme moyens de destruction.

C'est tout ce que j'ai à dire pour le moment.

M. ZHINEDDINE (Syrie) (interprétation de l'anglais) : Après l'intervention de mon collègue, le représentant de l'Egypte, je voudrais ajouter quelques mots et donner une précision sur un élément du discours du représentant de la France.

Il s'agit de la question de l'aide étrangère à l'Algérie et de l'intervention, dans ses affaires intérieures, de certains Etats arabes et notamment, a-t-il dit, de la Syrie.

Le représentant de la France est allé jusqu'à dire, dans son français d'ailleurs remarquable, que les renseignements fournis par la radio de Damas étaient démentiels.

Cette aide étrangère soi-disant fournie à l'Algérie, d'après le représentant de la France, comprendrait une aide militaire. En fait, il n'en est rien. Les Algériens ont beaucoup d'armes car, très souvent, les forces françaises, équipées jusqu'aux dents, ayant à faire face à des troupes mal armées, ont dû, bien involontairement, laisser une grande quantité d'armes sur le terrain. Ces armes se sont accumulées peu à peu et c'est là la base même de l'équipement des Algériens et de leur armement. Cela ne nous semble pas bizarre parce que notre propre expérience en Syrie nous apprend que ceci se passe souvent. Pendant la révolte syrienne, ce sont surtout des armes françaises qui nous sont tombées entre les mains.

Je n'ai pas la moindre intention de faire des remarques critiques à l'adresse de l'armée française. Il est vrai de dire que les Arabes, de leur propre expérience, n'ont jamais rencontré en face d'eux d'armée plus déterminée et plus courageuse. Mais ceci résulte de la nature même du conflit. Une armée équipée de façon très complète, qui ne se déplace que difficilement, a à faire face à des bandes mobiles et peu armées qui, ainsi, acquièrent des armes.

Quant à l'aide financière étrangère, il est vrai que dans les pays arabes et dans d'autres pays, des sommes importantes ont été recueillies pour les victimes de la guerre d'Algérie mais non pas pour permettre à cette guerre de se poursuivre. Ces sommes constituaient des contributions volontaires venant de personnes qui désiraient sincèrement que l'oppression française en Algérie prenne fin et que les victimes de cette oppression puissent trouver une consolation, puissent panser leurs blessures, puissent subvenir à leurs besoins vitaux.

M. Zeineddine (Syrie)

Quant aux renseignements directs, provenant de sources arabes ou autres, relatifs à la situation en Algérie, ces renseignements tendent à montrer une chose qui émane de la radio ou de la presse : c'est que le peuple arabe, dans le monde entier, s'intéresse profondément à la question algérienne - la presse et la radio française aussi, d'ailleurs.

Bien entendu, en France comme ailleurs, les passions s'échauffent, mais je ne connais pas d'exemple où des renseignements officiels aient été fournis par un Etat arabe qui n'aient été étayés sur des preuves irréfutables.

Enfin, je voudrais dire qu'essayer de prétendre que le mouvement algérien de libération n'est pas le résultat des conditions régnant en Algérie - conditions qui sont le corollaire direct de la politique française passée et présente - en affirmant à tort que ce sont l'aide et l'intervention étrangères en Algérie qui permettent à ce mouvement d'exercer son action, c'est se servir d'un argument destiné à induire en erreur les représentants réunis à cette Commission, même si c'est un argument présenté de façon involontaire.

M. Zeineddine (Syrie)

Le mouvement algérien est un mouvement populaire, un mouvement de masse, le mouvement d'un peuple conscient de son unité nationale, décidé à conquérir son indépendance. Ce n'est pas l'aide étrangère qui a donné naissance à ce mouvement; c'est la situation même qui règne en Algérie, c'est la volonté des Algériens d'être libres. Il s'agit d'un problème fondamental pour les Algériens. Ce qu'ils veulent défendre, c'est leur existence même. Cette armée d'Algériens n'est pas une armée de recrues, de conscrits; c'est une armée de volontaires, c'est ce que nous appelons les moudjahidin; ce sont des hommes qui, volontairement, se sont déclarés prêts à faire le sacrifice de leurs biens et de leur vie et à se soumettre à la discipline qui permettra à la cause juste de triompher.

C'est cela qui existe en Algérie. Il ne s'agit pas d'un mouvement inspiré de l'étranger. C'est un mouvement populaire dans la pleine acception du terme. C'est essentiellement un mouvement démocratique d'un peuple qui exprime ainsi sa volonté par les seuls moyens qui lui ont été laissés.

Enfin, cette armée de moudjahidin, le représentant de la France ne la croit pas capable de régler le problème algérien, sinon en commettant des attentats et des massacres. Si l'on suit les arguments du représentant de la France, il faut en conclure que l'Algérie, à l'heure actuelle, est dans un état d'anarchie. Il n'en est rien. L'Algérie est bien administrée, par les Algériens eux-mêmes, et cette armée qui sert la cause algérienne est composée d'hommes - volontaires, comme je l'ai dit - qui veulent servir leur patrie. Dans une certaine mesure, il faut remercier la France car beaucoup d'entre eux ont combattu pour elle au cours de guerres antérieures. Ils ont été équipés et formés alors et ils servent maintenant dans les rangs de l'armée algérienne. Ce n'est pas l'aide étrangère qui les pousse. Il faut que nous comprenions les faits, il faut que nous les connaissions et, pour notre part, nous les révélerons sous peu.

M. MACKLOUF (Libye) (interprétation de l'anglais) : Je regrette d'être obligé d'intervenir à ce stade préliminaire; mais je dois le faire en raison d'une allusion du Ministre des affaires étrangères de la France, M. Pineau, dont je rappellerai les termes :

"Les chefs religieux eux-mêmes n'ont pas été épargnés, qu'ils soient prêtres, rabbins, imams de Mosquée ou cheikhs de confrérie. Le 22 août dernier, une des personnalités les plus vénérées de l'Algérie musulmane, le vieux Cheikh Ben Tekkouk, était assassiné en même temps que son fils; le surlendemain

le porte-parole du FLN à Radio-Tunis célébrait avec satisfaction ce fait d'armes. Pourtant, des milliers d'Algériens, malgré la défense du FLN, se sont pressés aux funérailles du cheikh dont le prestige s'étendait jusqu'en Libye." (p. 23).

Puisqu'une allusion a été faite à la Libye, je crois devoir préciser, à l'intention de la Commission et, en particulier, du représentant de la France, que l'homme dont il s'agit est complètement inconnu de nous, sauf que, lorsque je suis arrivé récemment ici, j'ai entendu dire dans les couloirs qu'il avait entrepris un voyage de quelques jours en Libye. Doit-on en conclure que c'est suffisant pour que cet homme ait acquis du prestige ou une certaine réputation dans un pays où il est complètement inconnu?

M. SLIM (Tunisie) : Pour garder à ce débat toute la sérénité nécessaire et parce que je me rends compte que l'exposé du représentant de la France appelle certaines réponses, je voudrais prier le Président d'ajourner la discussion jusqu'à vendredi. Je me permets de présenter cette requête parce que je suis le premier orateur appelé à prendre la parole après le représentant de la France.

M. PINEAU (France) : Je voudrais d'abord dire à M. Mongi Slim que je suis le premier à appuyer sa proposition. Il est tout à fait naturel, après le discours que j'ai prononcé et étant donné que j'ai cité un certain nombre de pays, que ceux-ci puissent étudier attentivement le texte de mon intervention afin d'y répondre de la manière la plus pertinente.

Je ne veux pas, ce soir, car c'est de très mauvaise méthode dans notre Commission, engager des discussions bilatérales. Je voudrais simplement prendre acte de deux déclarations qui ont été faites respectivement par les représentants de l'Egypte et de la Syrie, et qui me semblent particulièrement intéressantes dans leur aspect, si j'ose dire, "dénégatif". Je puis, en effet, considérer que, du fait que le représentant de l'Egypte nie absolument que des armes égyptiennes aient été envoyées à l'Algérie ou que les deux représentants affirment que rien n'a été dit dans leurs radios respectives qui soit contraire à la vérité, il s'agit là d'une promesse dont je tiens à prendre acte. Je pense qu'ainsi nous ne reverrons plus

M. Pineau (France)

d'armes de provenance égyptienne en Algérie, nous n'entendrons plus certaines interventions aux radios que j'ai incriminées tout à l'heure et j'espère que l'avenir nous permettra de prendre acte que cette double promesse a été tenue.

Le PRESIDENT : Le représentant de la Tunisie a demandé l'ajournement du débat sur la question algérienne à vendredi 29 novembre. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que cette proposition est adoptée et la prochaine séance aura lieu vendredi à 10 h. 30.

La séance est levée à 17 heures.